

Communiqué de presse
Lambton, le 27 novembre 2022
Pour publication immédiate

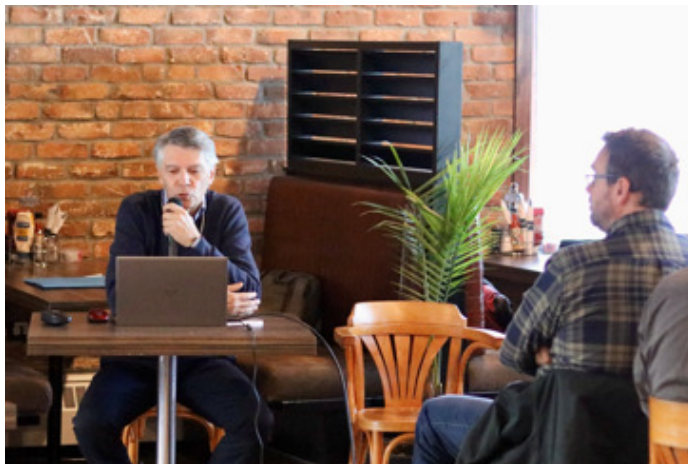
LE GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS SOUFFRE **«Qu'est-ce qu'on leur laisse», un lac en santé ou un lac en souffrance?**

Invités par l'association pour la protection du Grand lac Saint-François, la trentaine de dirigeants du monde municipal est d'accord, le lac est en souffrance. C'est la conclusion à laquelle ils en sont arrivés après une la rencontre d'une demie journée qui s'est tenue le 22 novembre dernier au Complexe la Source de Saint-Romain sur les bords du lac.

Dans son mot de bienvenue, le président, M. Fournier, a repris les mots de Richard Séguin dans sa chanson «Qu'est-ce qu'on leur laisse». Aurons-nous, dit-il, le «silence résigné» ou «le cri de révolté». N'aurons-nous que des «des mots murmurés» ou «le courage d'avancer» et «le courage de rêver» afin de prendre des décisions courageuses et pressantes?

Tout le monde s'entend sur le constat qu'a fait par M. Bernard Salmon, administrateur de l'association, sur les maux dont souffre le Grand lac Saint-François.

Les rives non habitées sont envahies par le roseau commun. Les cyanobactéries, ces algues bleu vert, colorent les rives et empêchent la baignade. Le myriophylle à épi commence à s'installer. La moule zébrée menace.



Quant à Mme Mélissa Laniel, biologiste du groupe RAPPEL, elle a entretenu les idylles municipales sur le vieillissement des lacs. Celui-ci est naturel, mais il est accéléré par la présence humaine et les activités qui y sont rattachées. On pense ici aux chalets avec des fosses septiques vieillissantes, au déboisement des rives, à l'écoulement de l'eau de surface sur des pelouses engraisées au phosphore. De plus, comme elle l'indiquait, il faut remonter tout le bassin versant ou les activités économiques, par l'écoulement dans les ruisseaux, modifient la qualité de l'eau du lac. Par sa formation, elle a expliqué aux participants comment les

biologistes procèdent pour mesurer l'intensité des attaques dont sont victimes les lacs en général.

Toutefois, Mme Laniel n'est pas pessimiste et en deuxième partie de sa conférence, elle y est allée des pratiques exemplaires qui peuvent protéger les lacs. Pour les riverains, on pense ici à la protection des rives par la renaturalisation, l'interdiction de tondre de 10 à 15 mètres de la rive. Dans le bassin versant du lac (14 municipalités), cesser d'utiliser des engrais et des pesticides sur les pelouses serait une mesure à privilégier. Le monde agricole n'est pas mis de côté et Mme Laniel nous a appris que des projets intéressants sont en cours avec l'UPA.



Enfin, la mesure ultime, pour empêcher les espèces exotiques envahissantes de s'installer dans le lac, sera l'obligation de laver les embarcations avant de descendre au lac. Lors de cette rencontre, M. Roger Lamothe, administrateur de l'association, a entrepris des discussions avec les maires du secteur sud du lac afin d'explorer les possibilités d'installer une station de lavage sur leur territoire.

